



## Bulletin de préconisation n°11 du 29 juillet 2020

Réalisé par le :  CENTRE  
TECHNIQUE  
de l'  
**Olivier**

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, Coopérative du Nyonsais, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2020>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

### RÉSUMÉ DE LA SITUATION



#### Irrigation

Les arrosages restent soutenus pour satisfaire les besoins en eau. Ajustez vos apports en fonction des éventuelles pluies orageuses.



#### Mouche de l'olive

**Vigilance renforcée à risque élevé.** Des températures élevées sont certes attendues en fin de semaine, mais la **vigilance face à la mouche reste de rigueur** car les populations sont importantes pour la saison et des pluies orageuses sont susceptibles d'encourager l'activité de ponte et de lessiver les protections en place. Vous **devez vous assurer que votre protection est toujours suffisamment efficace.**

#### Dalmaticose

**Risque élevé.** La dalmaticose est observée sur l'ensemble des bassins oléicoles et les dégâts sont en progression. Comme cette maladie est fortement corrélée à la présence de piqûre de mouche, vous **devez protéger votre récolte contre les piqûres de ponte de la mouche de l'olive.**



## IRRIGATION

### 👉 Climat :

Au cours de la semaine écoulée, les besoins en eau des oliviers ont légèrement reculé, avec des ETP comprises entre 5 et 6 mm par jour. Des pluies orageuses ont été enregistrées en région Occitanie, notamment dans l'Aude et à l'est du Gard.

Relevés météo du 20 juillet au 26 juillet 2020		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Cumul en mm sur la semaine	ETP	41	37	41	35	40	37	42	40	39	42	42	41
	Pluies	0	0	0	0	0	0	0	3	8	2	17	3
ETP moyenne en mm / j		5,8	5,2	5,8	5,1	5,7	5,3	6,0	5,7	5,5	6,0	6,0	5,9

**ETP moyenne** : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo).

**Pluies** : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Compte tenu de l'état de sécheresse, des arrêtés de restriction d'usage des eaux superficielles ont été publiés dans les départements la Drôme et du Vaucluse (bassin versant de la Nesque) : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

### 👉 Préconisation :

Les réserves en eau du sol sont épuisées, d'où un report de l'alimentation hydrique des oliviers sur l'eau d'irrigation. Aussi, les arrosages sont désormais plus importants (voir tableau suivant).

De nouvelles pluies orageuses sont attendues cette semaine. Ajustez la conduite de votre irrigation en fonction des pluies relevées :

- pluies cumulées inférieures à 10 mm : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations données dans le tableau suivant.
- pluies cumulées comprises entre 20 et 40 mm : ces pluies profitent grandement aux oliviers. Réduisez les apports en eau de 50 % par rapport aux recommandations données dans le tableau suivant.

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 2 j (mm)	1,5	1,4	1,5	1,3	1,5	1,4	1,6	1,5	1,4	1,5	1,6	1,5
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 6 j (mm)	5,6	5,0	5,6	4,8	5,4	5,1	5,8	5,5	5,3	5,7	5,7	5,6
	10 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 8 j (mm)	8,8	7,9	8,8	7,7	8,6	8,1	9,1	8,7	8,4	9,0	9,1	8,9
<b>Micro-jet, aspersion, gravitaire</b> Arrosage tous les 8 jours (mm)		11	10	11	9	10	10	11	10	10	11	11	11

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m<sup>3</sup> / ha ou encore 1 litre / m<sup>2</sup>**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m<sup>2</sup>), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 40 m<sup>2</sup> par défaut.

Sources données météo : CRIIAM Sud / SCP

Les apports à prévoir en micro-jet sont fixés pour du matériel avec une portée de jet d'1,5 mètre (tache humide de 3 mètres de diamètre). En cas de portée inférieure, le volume d'eau apporté à chaque arrosage doit être revue à la baisse, ce qui est compensé par des arrosages plus rapprochés.



## MOUCHE

### Observations

D'après les BSV du 29 juillet 2020, les relevés du réseau de piégeage indiquent toujours une pression soutenue des populations de mouches, même si les captures enregistrées ces derniers jours ont tendance à diminuer.

Les dégâts restent globalement bien maîtrisés dans les vergers correctement protégés. En revanche, sans méthode de lutte, le taux d'olives piquées augmente fortement, notamment dans les vergers peu chargés et en présence de variétés sensibles (Lucques, Grossane, Bouteillan...).

Dans les vergers au sec, les olives commencent à flétrir.

### Évaluation du risque

	<b>Vergers sensibles</b> (irrigué, variété précoce et de gros calibre, faible charge en fruits, zone littorale)	<b>Vergers moins sensibles</b> (non irrigué, variété tardive et de petit calibre, forte charge en fruits, zone de plaine ou d'altitude)
Capture de mouches	<b>Risque élevé</b> 	<b>Vigilance renforcée</b> 
Aucune capture de mouche	<b>Vigilance renforcée</b> 	<b>Vigilance renforcée</b> 

**Le niveau de risque se situe entre vigilance renforcée et risque élevé. Même si des températures élevées sont attendues en fin de semaine, la vigilance face à la mouche reste de rigueur car les**

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud - Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

populations sont importantes pour la saison et des pluies orageuses sont susceptibles d'encourager l'activité de ponte et de lessiver les protections en place.

## 👉 Préconisation

En principe, une protection a déjà été mise en place depuis que les olives sont réceptives aux piqûres de la mouche. **Si ce n'est pas le cas, il est impératif de protéger votre récolte (barrière minérale, insecticide ou piégeage massif). Le piégeage massif peut s'avérer insuffisant, en particulier dans les vergers faiblement chargés et dans les petites parcelles.**

**Si une méthode de lutte a déjà été mise en œuvre, il peut être nécessaire de renouveler la protection ou de revoir la stratégie, notamment si les captures de mouches ou si les dégâts viennent à augmenter :**

- **stratégie barrière : en général si la dernière application date de 3 semaines, voire moins en cas de lessivage par les pluies (cumul de 20 mm), en cas d'érosion par le vent et en cas de fort grossissement des olives. En cas d'apparition de la dalmaticose, la stratégie barrière est à privilégier.**
- **stratégie insecticide : en cas d'augmentation notable des captures de mouches sur votre verger ou en cas de maintien de niveaux élevés de captures. Alternez les matières actives lorsque le cahier des charges l'autorise.**

Selon votre stratégie de protection contre la mouche, les préconisations sont les suivantes :

Stratégie barrière minérale en AB ou en conventionnelle (Seule ou combinée avec des insecticides)						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Agri nature Argical pro	Kaolin 99%	50 à 60 kg/ha 1 <sup>ère</sup> application	6	5	ND	Renouvellement tous les 20 à 30 jours en général sauf en cas de lessivage par les précipitations (20 mm) ou érosion par le vent
Sokalciarbo WP Baikal WP	Kaolin 1000G/kg	Puis 30 kg/ha	6	5	6	
Surround WP	Silicate d'aluminium		4	5	ND	
<p>- Vous pouvez également utiliser des barrières minérales comme le talc Invelop® qui est reconnu substance de base par la Commission Européenne (doses d'utilisation identiques à l'argile kaolinite).</p> <p>- L'utilisation d'un <b>adjuvant bouillie insecticide</b> : Héliosol (Escapade, Calanque), Hélioterpen Film... est conseillée au moins lors des premières applications (optimisation de l'application, résistance au lessivage...). Les adjuvants Fieldor Max, Djeen, Squad et Hurricane se montrent moins efficaces. <b>NB : à défaut de renouvellement de leur AMM, les adjuvants Héliosol, Escapade et Calanque seront retirés de la vente à partir du 7 août (possibilité d'utilisation jusqu'au 6 août 2021).</b></p>						

Stratégie insecticide en AB (Seule ou combinée avec une barrière minérale)						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Synéis appât	Spinosad à 0,02 %	1,2 l/ha	8*	5	6	Application localisée (10 % de la frondaison) Maximum de 30 litres de bouillie/ha Intervalle de 7 jours à 10 jours min entre les applications Stade d'application entre BBCH 71 et 85

Passage de 4 à 8 applications autorisées suite AMM dérogatoire (Art 53) signé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation signée le 23/06/20.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Stratégie Insecticide en conventionnelle (Seule ou combinée avec une barrière minérale)						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Décis protech....	Deltaméthrine 15 g/l	0,083 l/ha	3	50	6	Réaliser les applications lorsque les captures augmentent dans les pièges Alternier les matières actives
Karaté zéon...	Lambda cyhalothrine 100 g/l	110 ml/ha	2	50	48	

Stratégie Attract & kill (autorisée en AB)						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Viotrap	Deltaméthrine 0,125 g/kg Hydrolysate de protéine 21 g/kg	150 à 200 pièges/ha	1 à 2	ND	ND	Remplacer si précipitations > 200 mm Pas d'exposition directe aux rayons du soleil

Sur les parcelles irriguées sensibles à la mouche, la réduction des arrosages limitera la sensibilité des olives aux piqûres de mouche.

## DALMATICOSE

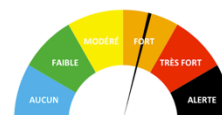
### 👉 Observation

D'après les BSV du 29 juillet 2020, la dalmaticose est observée sur l'ensemble des bassins oléicoles et les dégâts sont en progression : le taux d'olives présentant des symptômes de dalmaticose augmente globalement et des chutes d'olives sont à déplorer.

Les dégâts peuvent être sévères sur les vergers non protégés contre la mouche.

### 👉 Évaluation du risque

Le **risque est élevé**, principalement pour les vergers insuffisamment protégés contre les piqûres de mouche et déjà sujets à des symptômes de dalmaticose lors des années précédentes.



### 👉 Préconisation

Une bonne protection contre les piqûres de ponte de la mouche de l'olive reste la meilleure stratégie pour limiter les dégâts de dalmaticose sur les fruits.

À ce titre, une lutte préventive efficace contre la mouche basée sur des applications précoces et répétées de barrières minérales reste la meilleure solution pour se prémunir des dégâts de dalmaticose sur les fruits. Les traitements insecticides préventifs offrent une moins bonne protection si les captures de mouches se maintiennent à un niveau élevé.

INFOLIVE, bulletin de préconisation oléicole rédigé par le Centre Technique de l'Olivier.  
22, Avenue Henri Pontier – 13 626 AIX-EN-PROVENCE tél. : 04 42 23 01 92

**Rédacteur en chef** : Christian PINATEL, Directeur technique du Centre Technique de l'Olivier  
Responsable pôle agronomie : Julien BALAJAS – j.balajas@ctolivier.org - tél. 04 42 23 82 98 / 06 82 85 65 24  
Technicien oléicole - fertilisation et irrigation : Sébastien LE VERGE – s.leverge@ctolivier.org – tél. 04 42 23 82 51  
Responsable expérimentation agronomie : Chloé MESTDAGH – c.mestdagh@ctolivier.org – tél. 04 66 08 19 34 / 06